

**Opération d'Aménagement d'Intérêt  
Métropolitain Parc des Jalles  
CONCERTATION PRÉALABLE  
Réunion publique**



**Jeudi 3 octobre 2019**

# Ordre du jour

## 1 / Introduction : créer un parc naturel et agricole métropolitain

**Andréa KISS**, conseillère métropolitaine déléguée aux parcs urbains métropolitains, maire du Haillan

**Christine BOST**, vice-présidente de Conseil Départemental de la Gironde et de Bordeaux Métropole, maire de Eysines

## 2/ Rôle de la garante de la concertation

**Marianne AZARIO**, Commission Nationale du Débat Public, garante

## 3 / Présentation du projet et de son calendrier

## 4 / La pré-concertation a permis de co-construire le projet de territoire

## 5 / Présentation du projet de programme d'actions

## 6 / Les modalités de la concertation préalable

**Élise GÉNOT**, Bordeaux Métropole, direction de la nature, chef de projet Parc des Jalles

----- échange avec la salle -----

## 7 / Un projet de territoire qui concerne les acteurs locaux

**Nelly COUSTAUD**, éleveuse bovin à Parempuyre

**Christophe COIC**, directeur de l'association Cistude Nature

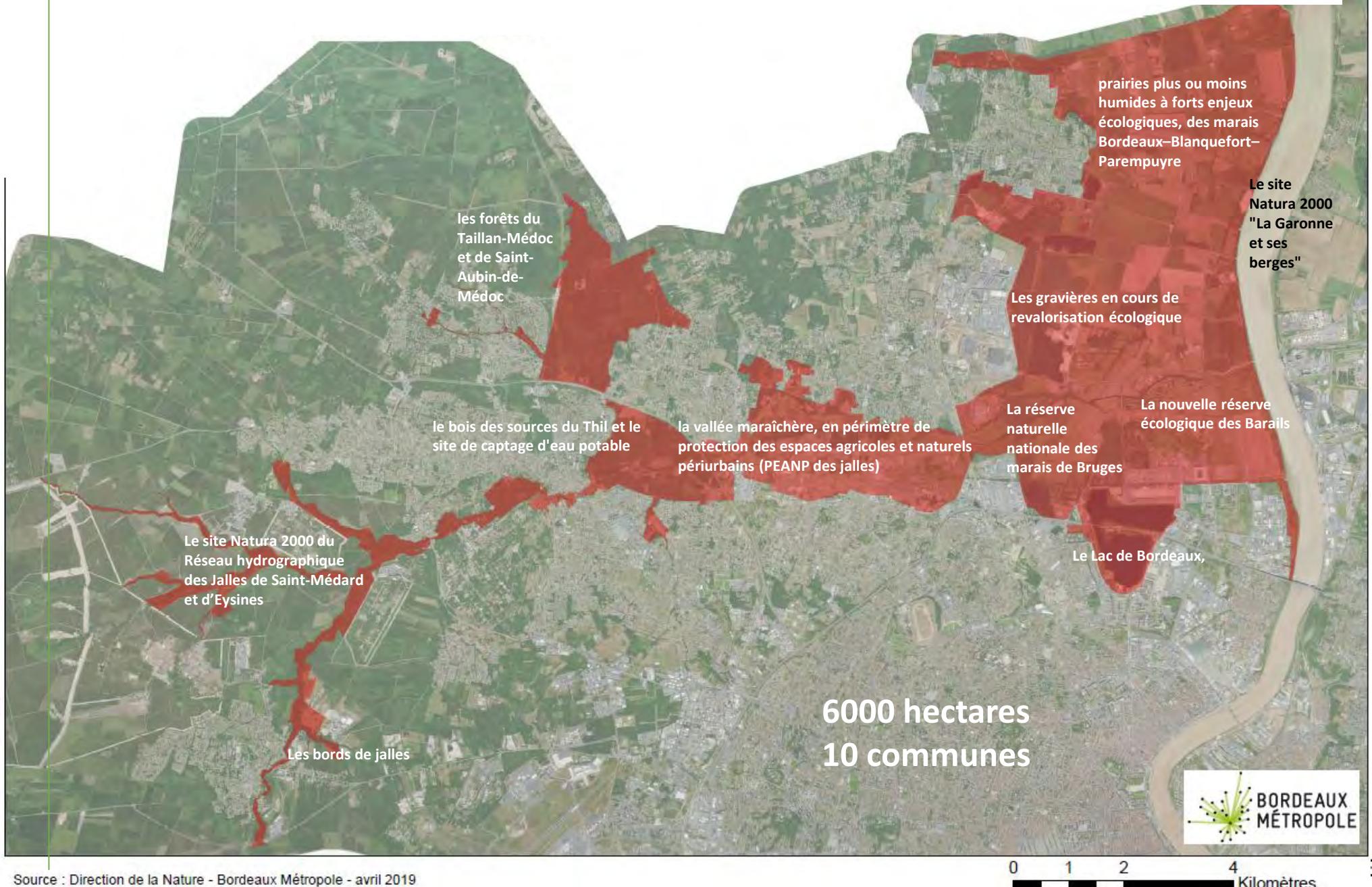
----- échange avec la salle -----

## 8 / conclusion

**Marianne AZARIO**, Commission Nationale du Débat Public, garante

**Andréa KISS**, conseillère métropolitaine déléguée aux parcs urbains métropolitains, maire du Haillan

# Un objectif commun : la valorisation des espaces naturels et agricoles



# ○ Un objectif commun : la valorisation des espaces naturels et agricoles

**Une volonté ancienne des communes de valoriser ces grands espaces**

**Depuis les années 2000, la Métropole :**

- Cofinance des actions de valorisation (communes, associations)
- Pilote des études pour structurer un projet de parc naturel et agricole
- Coordonne une stratégie intercommunale pour choisir l'outil adéquat

**Sur le territoire, la Métropole est également**

- Animateur du document d'objectifs du site Natura 2000 du Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines pour le compte de l'État
- Animateur du programme d'actions du Périmètre de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Péri-urbains (PEANP) des Jalles pour le compte du Département de la Gironde

**Exemples de sites cofinancés ou financés via les programme Natura 2000 et PEANP :**

- Réhabilitation du parc de Majolan et de la Vacherie à Blanquefort (réhabilitation d'une ferme modèle, construction d'une bergerie et d'une fromagerie)
- Sentiers de découverte au Haillan, à St-Médard-en-jalles et à Parempuyre
- Acquisition et réhabilitation écologique à Parempuyre
- Installation de passage à faune
- Soutien à des manifestations (Raid des maraîchers à Eysines)
- Travaux d'accès à l'eau potable pour les maraîchers

**Mais Bordeaux Métropole n'a pas de compétence pour porter des actions de valorisation des espaces naturels et agricoles en maîtrise d'ouvrage directe**

# ○ Un outil au service d'un projet de Parc naturel et agricole métropolitain

**Un projet qui s'apparente à celui d'un parc naturel régional, basé sur un projet de territoire et un programme d'actions co-écrits avec les acteurs**

**Un projet qui met au centre la préservation des paysages, des espaces naturels et la valorisation de l'activité agricole**

**Un projet de parc naturel et agricole métropolitain qui vise à**

- Garantir une identité propre à ce vaste territoire
- Coordonner les actions des acteurs privés et publics

**Un projet sous forme d'**Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain (OAIM)****

Un outil choisi par les élus (parmi d'autres tels que l'association, la société d'économie mixte (SEM), le Groupement d'Intérêt Public (GIP)...

**Objectifs de l'OAIM**

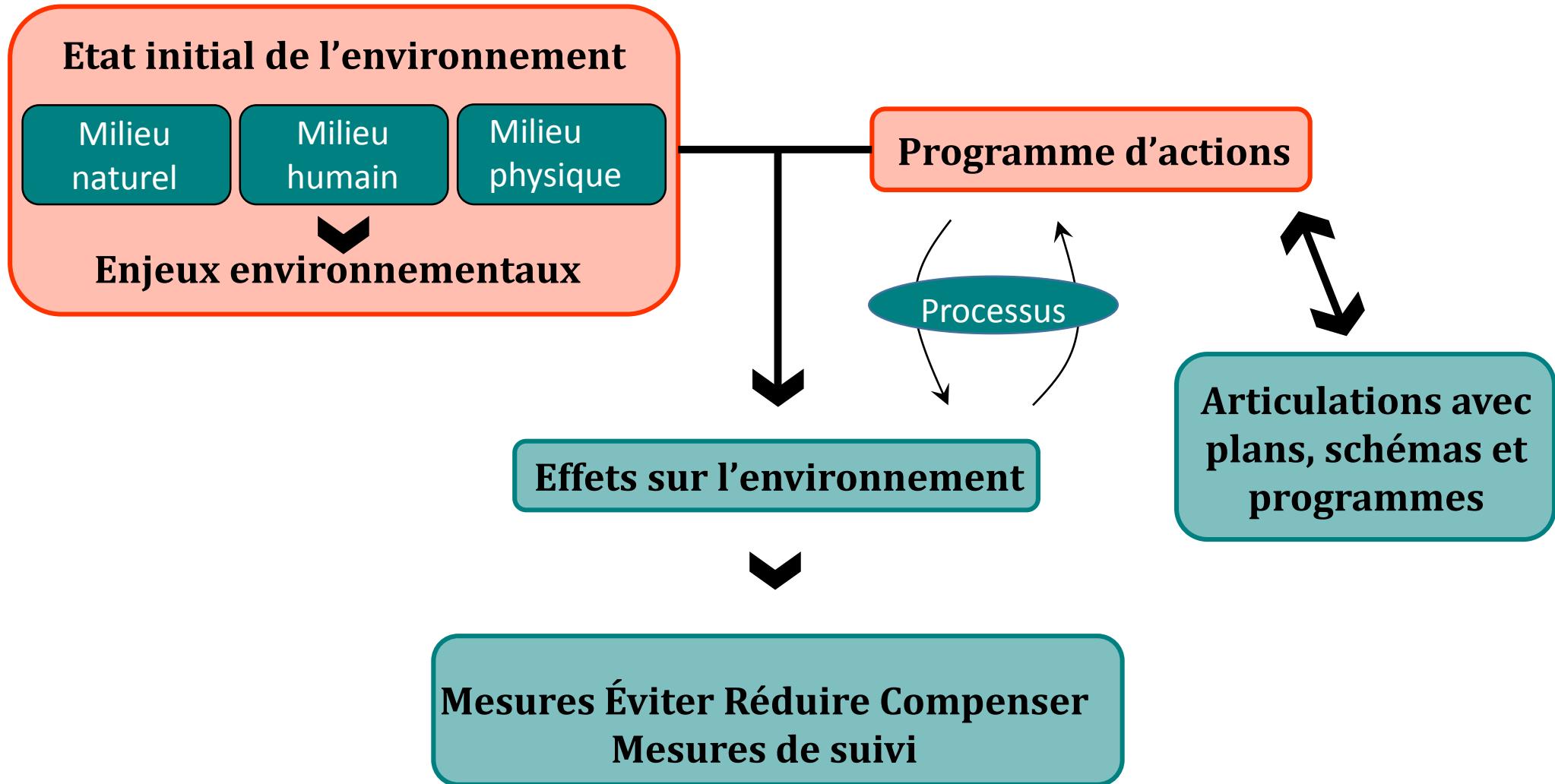
- Affirmer l'importance de ce territoire pour toute la métropole
- Instaurer une gouvernance intercommunale (10 communes + Métropole)
- Mobiliser les moyens métropolitains (humains, techniques, financiers...)

**D'un point de vue financier**, avec la création de l'OAIM Bordeaux Métropole envisage de passer de 1 M€/an (cofinancement) à 1,5 M€/an (cofinancement + maîtrise d'ouvrage directe) et pourra également mobiliser des co-financeurs, mécènes, participation citoyenne

**Le Parc des Jalles : une opportunité de valorisation**

# ○ L'évaluation environnementale : c'est quoi ?

Une Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain d'une superficie supérieure à 10 hectares implique la réalisation d'une évaluation environnementale soumise à l'Autorité environnementale (aux services de l'État) pour avis



## Le calendrier du projet

**Janvier 2019** : démarrage des études

**De avril à juin 2019** : co-construction d'un premier projet de programme d'actions

**Juillet 2019** : Délibération d'ouverture de la concertation préalable

**2 septembre - 18 octobre 2019** : concertation préalable grand public

**Décembre 2019** : Délibération de prise en compte du bilan de la concertation

**Janvier 2020** : Délibération avec autorisation de déposer la demande d'avis aux services de l'Etat et approbation du dossier à soumettre à l'enquête publique

**Mars / Avril 2020** : Avis des services de l'Etat

**Printemps ou automne 2020** : Enquête publique

**Fin 2020** : Délibération de Déclaration de projet, création de l'OAIM et validation du programme d'actions du parc naturel et agricole métropolitain Parc des Jalles

**A partir de 2021** : mise en œuvre du programme d'actions

## ○ La pré-concertation a permis de co-construire le projet de territoire

**Projection du film de restitution de la pré-concertation**

<https://vimeo.com/350319744>

# ○ Projet de programme d'actions / Axe 1

**Préserver l'eau sous toutes ses formes et la fonctionnalité des milieux associés**

**Révéler l'eau comme identité forte du territoire**

**AXE 1**  
**Le Parc des Jalles, un territoire d'eau. Placer l'eau au cœur du projet de territoire**

**Concilier activités humaines et zone inondable**

**Développer de nouvelles activités économiques grâce à l'eau**

**Assurer une gestion hydraulique coordonnée**





Restaurer la continuité écologique de certains cours d'eau



Réaliser des aménagements donnant accès aux bords de Garonne ou de cours d'eau



Crédits photo : agence BASE

# ○ Projet de programme d'actions / Axe 2

Maintenir et valoriser l'activité agricole dans sa diversité

Inciter les acteurs économiques à valoriser leurs fonciers naturels et agricoles

**AXE 2**  
**Le Parc des Jalles, un territoire productif. Cultiver l'initiative économique locale pour renforcer son rayonnement**

Développer un écotourisme responsable

Impulser l'émergence de nouvelles activités en lien avec la qualité environnementale du territoire

Diffuser la présence d'une nature de qualité sur les espaces urbains riverains



Imaginer des équipements mutualisés  
facilitant la vente directe

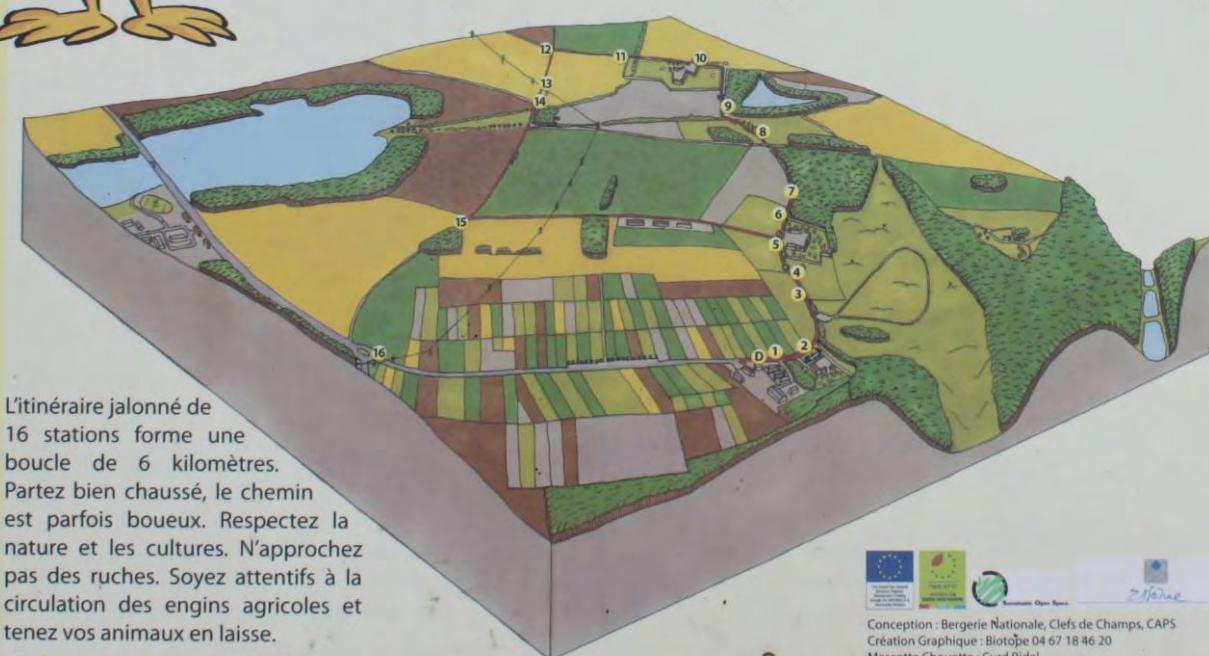


Proposer des outils pour faciliter la vente directe sur les exploitations



# Le plateau de Saclay

## Sentier de découverte de l'agriculture



L'itinéraire jalonné de 16 stations forme une boucle de 6 kilomètres. Partez bien chaussé, le chemin est parfois boueux. Respectez la nature et les cultures. N'approchez pas des ruches. Soyez attentifs à la circulation des engins agricoles et tenez vos animaux en laisse.

Bonjour, je suis le professeur Chouette.

En général, je ne sors que la nuit, mais aujourd'hui, j'ai décidé de faire un bout de chemin avec vous sur le plateau de Saclay que je connais bien et que j'apprécie tant. Je me propose de vous faire découvrir ses richesses, son histoire, ses paysages, ses productions... tout ce qui en fait un espace d'exception si près de la capitale ! Alors suivez-moi !

Le plateau de Saclay est le plus grand espace naturel et agricole de l'Ile-de-France situé à moins de 20 km de Paris.

C'est une composante importante de la ceinture verte. Par son caractère rural et les horizons qu'il offre, il se singularise des espaces forestiers et apporte à ses habitants et aux promeneurs des paysages et des ambiances qui lui sont spécifiques.

En 2005, 18 exploitations cultivent encore 2620 hectares. Le plateau de Saclay se veut un lieu où puissent vivre en harmonie une recherche scientifique, technologique et agronomique de haut niveau avec une agriculture dynamique qui contribue à un environnement de qualité.

Ce sentier a été créé pour que petits et grands apprennent à mieux connaître cette agriculture, son histoire, sa diversité, ses pratiques, ses produits, ses relations avec la nature, avec la ville et les paysages qui en résultent.

- 1 L'agriculture des villes
- 2 Des fruitiers bien taillés
- 3 Des prairies et des vaches
- 4 L'arbre solitaire
- 5 La ferme du Grand Viltain
- 6 La culture de l'herbe
- 7 De précieuses haies
- 8 Le coin des bucoliques
- 9a De l'eau sur un plateau
- 9b Le sol pour nourrir
- 10 La ferme d'Orsigny
- 11 Le colza
- 12 Les travaux agricoles
- 13 Les horizons
- 14 La rigole royale
- 15 Le maïs
- 16 Des légumes pour la ville



Conception : Bergerie Nationale, Clefs de Champs, CAPS  
Création Graphique : BioTope 04 67 18 46 20  
Mascotte Chouette : Curd Ridel



# ○ Projet de programme d'actions / Axe 3

**Conserver la qualité et la diversité des milieux naturels**

**Encadrer la pression foncière et d'usages sur les milieux naturels**

**AXE 3**  
**Le Parc des Jalles, un territoire écologique. Prendre soin de ce territoire pour un gain écologique global**

**Sensibiliser sur l'état de la biodiversité**

**Suivre l'état des milieux naturels (inventaires de biodiversité)**



## Sensibiliser le public aux enjeux de la biodiversité via des équipements ludiques



## Développer un programme de sorties nature



# ○ Projet programme d'actions / Axe 4

Etablir une gouvernance coordonnée et concertée pour assurer le dialogue, le suivi et l'implication des acteurs dans la vie du projet

Révéler l'identité partagée de ce parc naturel et agricole métropolitain

## AXE 4

Le Parc des Jalles, un territoire vivant à découvrir, convivial et respectueux du multi-usages qui s'y exerce

Sensibiliser autour des enjeux écologiques et agricoles

Préserver et valoriser le patrimoine naturel, agricole, bâti et paysager

Garantir un respect mutuel des différents acteurs et usagers



## Proposer une signalétique sur le respect mutuel des différents usages



Valoriser les initiatives existantes en éditant un agenda des manifestations



## Développer les activités éducatives et pédagogiques



# ○ Les modalités de la concertation préalable

Dossier de concertation et registres dans les 10 communes  
et au Pôle Territorial Ouest de Bordeaux Métropole

**Dossier numérique en ligne sur**

<https://participation.bordeaux-metropole.fr/parc-naturel-agricole-jalles>

**30 avis à la date du 30/09**

**Présence lors des forums des associations**

8 forums se sont tenus samedi 7 septembre

Cap Asso à Bordeaux le 22 septembre

Fête des possibles le 29 septembre à Blanquefort

Soit environ **415** personnes informées sur le projet au total

**3 réunions publiques**

**30 personnes présentes le 20/09 – 80 personnes présentes le 30/09**

**Envoi d'un courrier aux 1500 propriétaires fonciers concernés**

**Questionnaire en ligne + de 400 répondants à la date du 3/10**



BORDEAUX  
MÉTROPOLE

# ○ Les attendus de la concertation préalable pour Bordeaux Métropole

**Informer et communiquer pour toucher un large public**

**Enrichir le projet de nouvelles propositions**

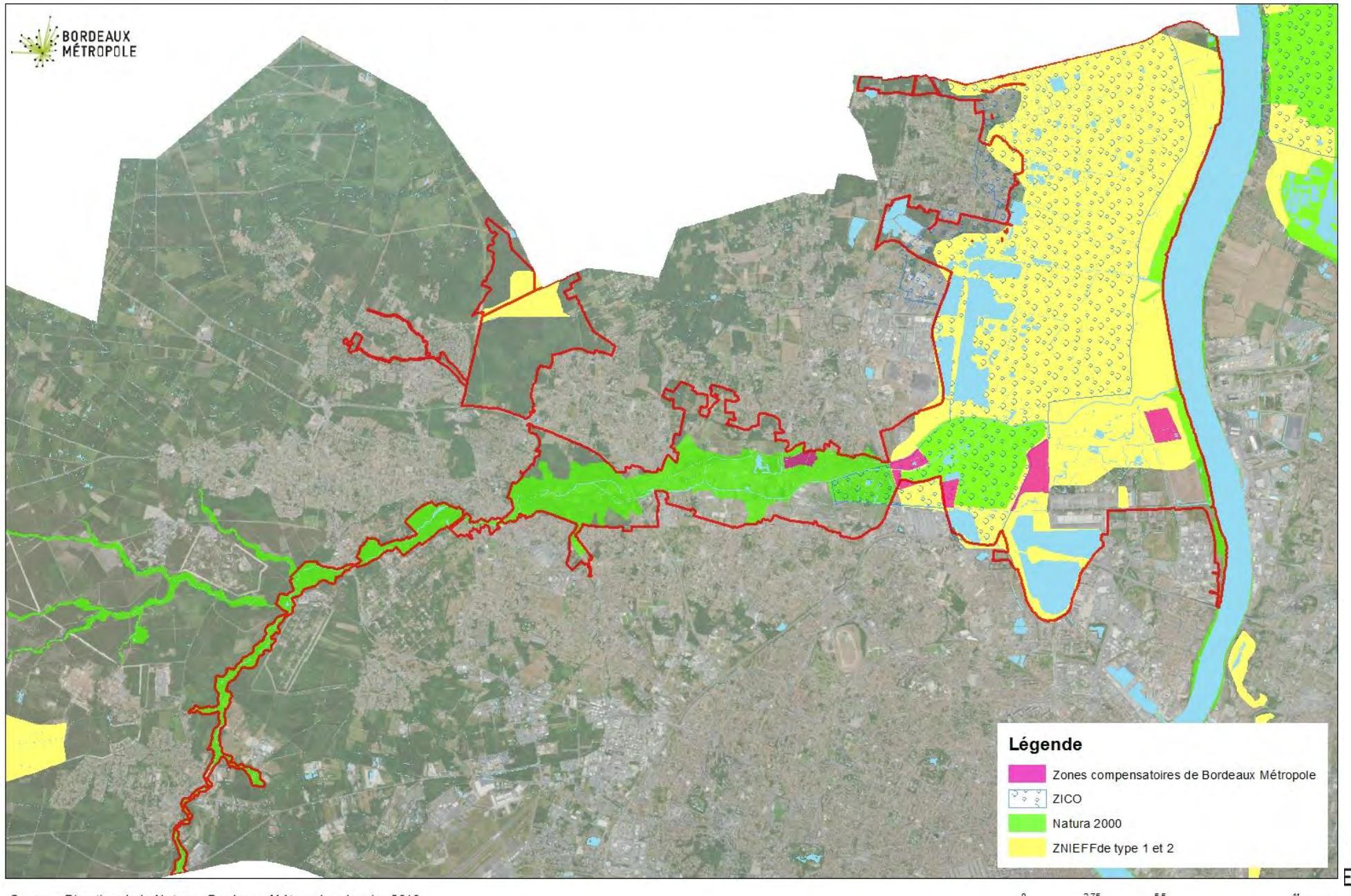
**Consolider le projet de programme d'actions en poursuivant les échanges avec les communes et les partenaires**

**Mettre en débat la question du nom du futur « Parc » pour que le nom choisi fasse sens pour le plus grand nombre**



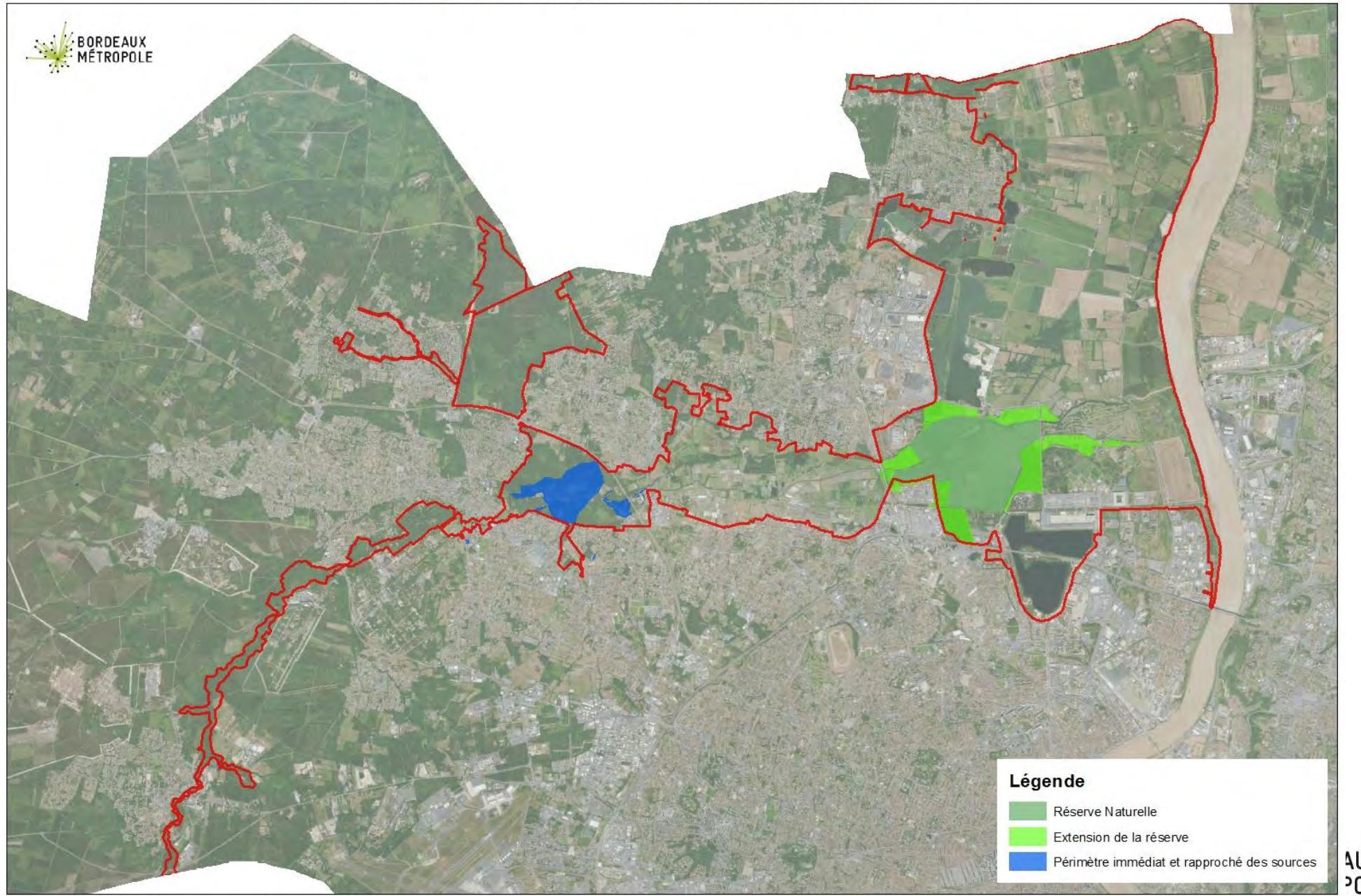
# ○ Un objectif commun : la valorisation des espaces naturels et agricoles

Carte des différents périmètres de protection dans le Parc Intercommunal des Jalles



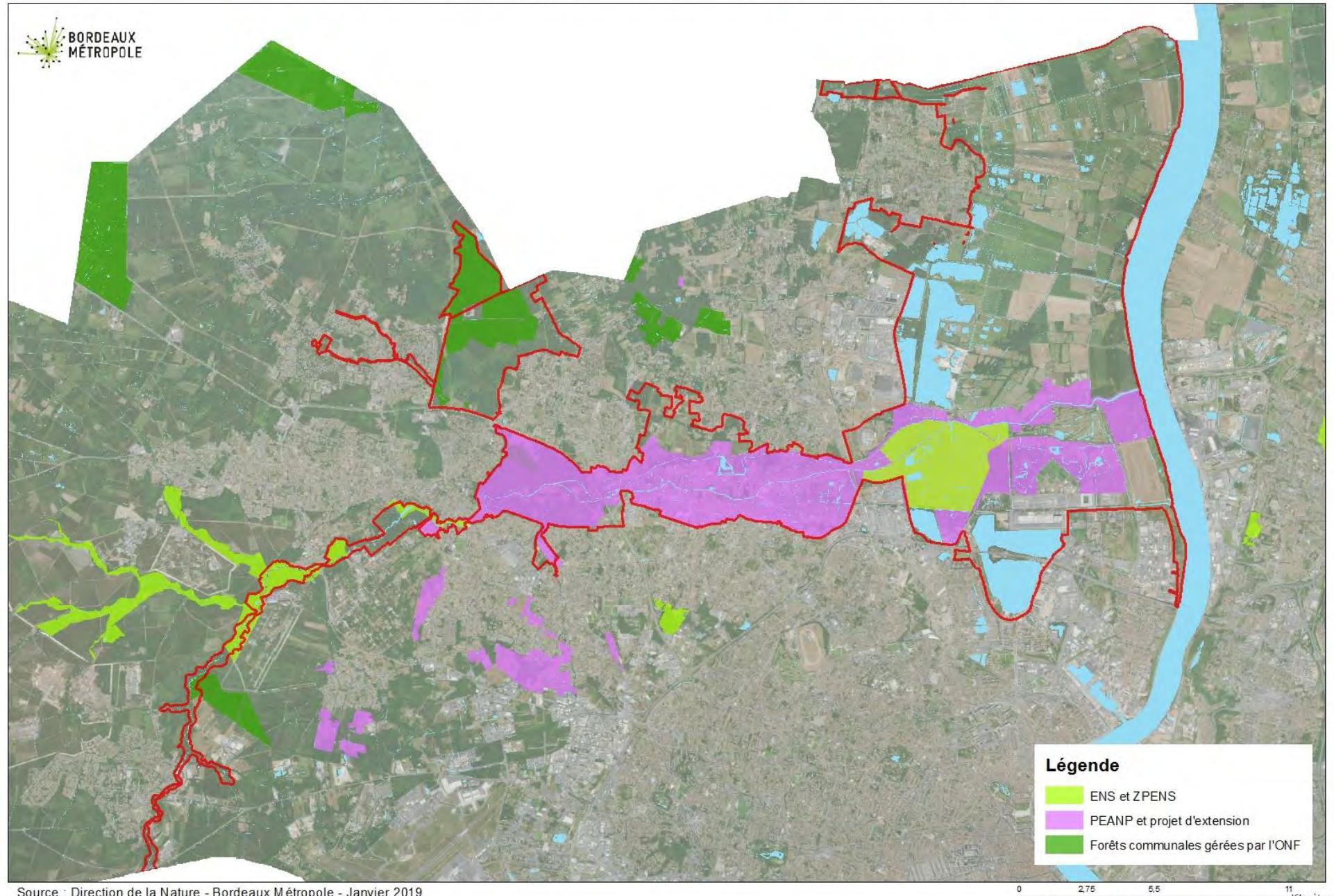
# ○ Un objectif commun : la valorisation des espaces naturels et agricoles

Carte des différents périmètres de protection dans le Parc Intercommunal des Jalles



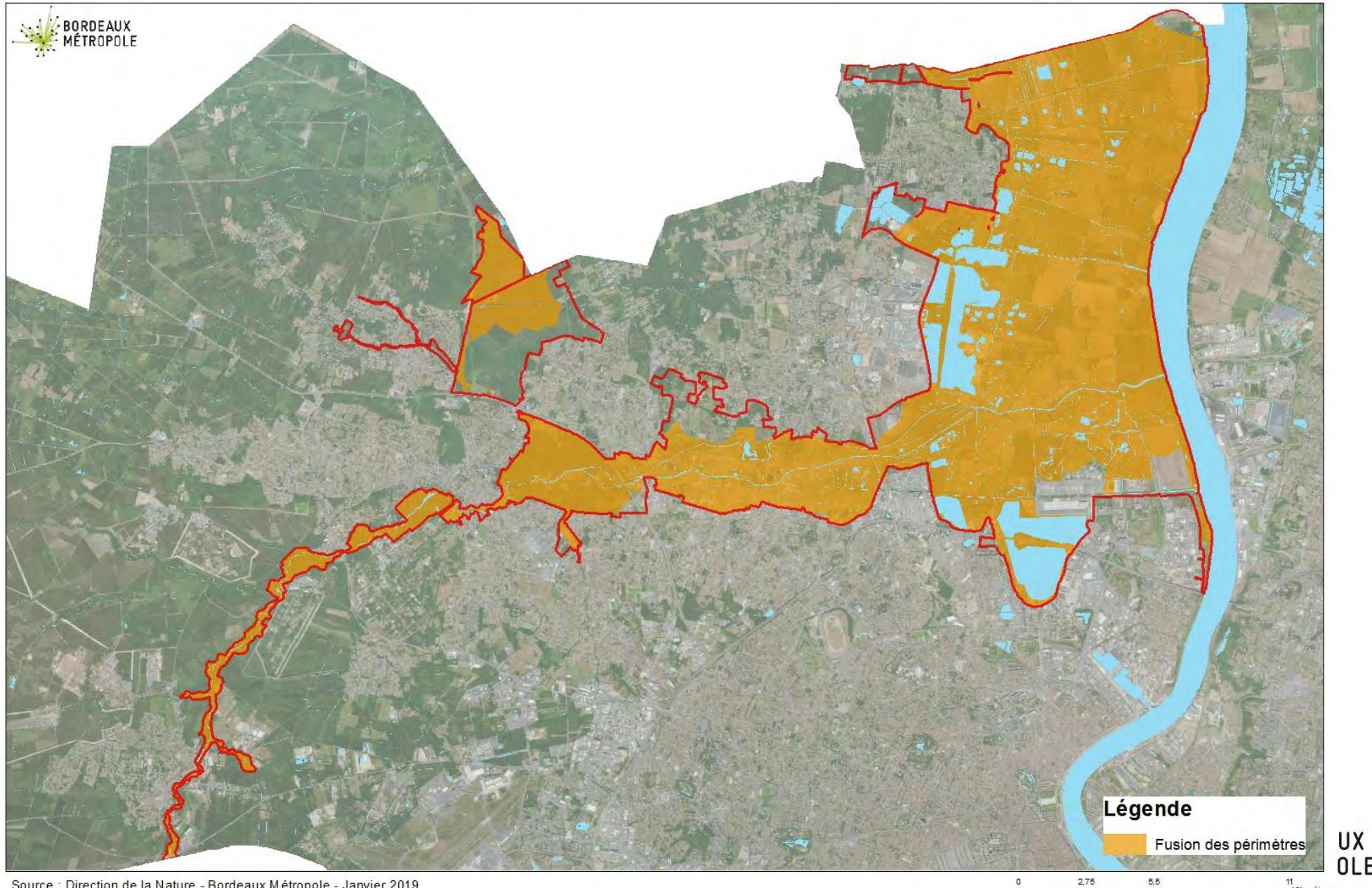
# ○ Un objectif commun : la valorisation des espaces naturels et agricoles

Carte des différents périmètres de protection dans le Parc Intercommunal des Jalles



# ○ Un objectif commun : la valorisation des espaces naturels et agricoles

Carte des différents périmètres de protection dans le Parc Intercommunal des Jalles



## ○ L'Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain : un outil pour une gouvernance intercommunale

Le code de l'urbanisme, dans son article L-300-1, définit les « **opérations d'aménagement** » comme les actions ayant pour objet notamment de « **mettre en œuvre, sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti, ainsi que les espaces naturels** ».

L'OAIM Parc des Jalles répond aux conditions juridiques définis par la loi :

- exprimer une volonté publique d'intervenir sur un territoire
- définir un périmètre cohérent
- avoir une intervention foncière
- définir un programme d'équipement public
- prévoir la mise en place d'une gouvernance et la mobilisation de moyens dédiés notamment financiers

**L'intérêt métropolitain est avéré par la dimension intercommunale du projet et l'effet levier sur le territoire métropolitain**

L'OAIM est également **cohérent avec les autres outils existants** sur certaines parties du territoire : PEANP, Natura 2000, ZPENS, Réserve naturelle nationale...

# ○ Projet de Parc des Jalles / Foire aux questions

## **Quels sont les objectifs du Parc ?**

Le Parc a pour objectifs de protéger et valoriser les espaces naturels et agricoles du nord de la Métropole.

## **Comment le périmètre a-t-il été défini ?**

Le périmètre a été proposé par les collectivités. Il peut encore évoluer.

## **Qu'est-ce qu'une OAIM (Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain) ?**

L'OAIM est la procédure utilisée par Bordeaux Métropole pour créer le Parc. Elle permet d'affirmer l'importance de ce territoire pour toute la métropole et elle a vocation à instaurer une gouvernance et des moyens financiers métropolitains au service du territoire naturel et agricole, des habitants et usagers.

## **Pourquoi une deuxième concertation pour la création du Parc ?**

Il n'y a pas deux concertations mais plusieurs étapes de participation :

- une pré-concertation qui a permis d'inviter les acteurs du territoire à co-construire le projet
- une concertation préalable qui a pour objectif de recueillir l'avis des acteurs et habitants sur le projet avant que la décision ne soit prise. Cette étape fait partie de l'évaluation environnementale globale (étude d'impact et concertation préalable)
- une enquête publique.

## **Je suis propriétaire dans le Parc, qu'est-ce que cela implique ?**

Le périmètre n'aura pas d'impact sur la valeur ou la destination de mon foncier. Il n'impose pas de contrainte juridique ou réglementaire supplémentaire à celles existantes (PLU, PEANP, PPRI...).

En revanche, le parc peut être un levier pour valoriser mon patrimoine ou mon activité. Aucun terrain ne sera ouvert au public sans accord du propriétaire.



# ○ Projet de Parc des Jalles / Foire aux questions

## Quelle est la différence entre le Parc des Jalles et le PEANP?

Le périmètre du PEANP est un périmètre réglementaire qui sanctuarise des zones naturelles et agricoles à long terme. Il a donc un impact sur le foncier des propriétaires. Le Parc des Jalles n'est pas réglementaire, il n'a pas vocation à impacter les propriétaires mais peut être un levier de valorisation.

## L'ouverture du Parc au public ne va-t-elle pas mettre en danger la biodiversité ou gêner l'activité agricole?

Le projet n'est pas d'ouvrir tout le périmètre du Parc aux promeneurs métropolitains, mais bien d'identifier, grâce à la concertation, les lieux qui pourraient être ouverts au public et ceux qui doivent rester inaccessibles.

## Le Parc ne va-t-il pas favoriser la pression urbaine et ouvrir des secteurs à l'urbanisation?

Le Parc n'aura aucun impact sur l'ouverture à l'urbanisation. C'est le domaine du PLU.

## Quand le parc va-t-il être créé?

Le projet nécessite de nombreuses étapes : études environnementales, concertation, avis des services de l'État, enquête publique. La création pourrait avoir lieu fin 2020.

## Le nom est-il définitif?

Non, les propositions seront recueillies tout au long de la concertation.